



Consultation CCICAPBON-ANPR/06/20222

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)**

**Termes de référence
« Service de Formation »**

Projet B_A.2.1_0063 – INTECMED

1. Cadre général du projet

INTECMED «Incubateurs pour l'innovation et le transfert de technologie en Méditerranée», est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ENI CBC MED. C'est un projet de Coopération entre la Grèce, l'Espagne, l'Égypte et la Tunisie dans le but de booster l'innovation, transférer le savoir-faire et relier la recherche à l'industrie dans la région méditerranéenne. INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche. INTECMED développe une boîte à outils (méthodologie BRIM : mécanisme pour l'identification des innovations matures). Cette boîte à outils est composée de :

- Les Alliances Régionales pour le Transfert d'Innovation,
- Les Points de Facilité d'Innovation Régionale,
- Les Programmes de mentorat,
- La plateforme E-Bazar de l'Innovation
- Les Expositions Régionales et internationales pour le Transfert d'Innovation.

Les projets pilotes à mettre en œuvre dans les 4 régions concernées permettront de :

- Identifier des résultats de recherche prêts à l'emploi ;
- Identifier des idées entrepreneuriales matures ;
- Améliorer les caractéristiques commercialisables des nouveaux produits et services ;
- Soutenir le renforcement des compétences et la constitution d'équipes,
- La mise en réseau des chercheurs et des entrepreneurs naissants ;
- Soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion de l'innovation
- Organiser une exposition annuelle sur le transfert de technologie,

Le programme de mentorat permettra de renforcer le développement des compétences en entrepreneuriat, la commercialisation des résultats de recherche d'au moins 48 entrepreneurs/chercheurs (12 par pays) qui seront accompagnés et au moins 4 nouvelles initiatives entrepreneuriales (une par pays). L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon) sont responsables de l'implémentation du projet en Tunisie.

2. Contexte général de l'action

Un accompagnement personnalisé, des séances de formation collectives et une assistance individuelle spécialisée pour les entreprises en démarrage jouent un rôle essentiel pour garantir que les participants reçoivent tout le soutien et l'assistance nécessaires pour monter leurs projets innovants.

En effet, le programme de mentorat INTECMED est un outil clé dans l'élément de renforcement des capacités, et la mise en place de leurs plans d'affaires.

3. Définition du programme de mentorat

Pour mettre en œuvre le programme de mentorat, la CCI Cap Bon et l'ANPR, partenaires PP5 & PP6 du projet INTECMED, collaborent avec un groupe d'intervenants (consultant-expert-formateur) pour apporter un soutien aux profits des 12 candidats qui seront sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets Innovants initié par le projet INTECMED en Tunisie, et ce par le biais du « Programme de Mentorat INTECMED » basé sur les services suivants :

- **Tutorat individuel** pour l'accompagnement dans la phase de conception des plans d'affaires, le renforcement des modèles commerciaux et le développement des activités.

- **Mentorat spécialisé** pour fournir un accompagnement individuel dans divers domaines, des conseils et des services de soutien en vue de développer des compétences spécifiques.
- **Formation collective** pour fournir un cursus de formation collective dans quatre thématiques afin de faire progresser les compétences applicables et dans le but ultime d'encourager l'échange d'idées et d'expériences.

Les 12 candidats bénéficiaires de ce programme, actifs dans le domaine de l'innovation pour les deux secteurs de l'agroalimentaire et l'artisanat, seront accompagnés pour élaborer leurs plans d'affaires durant une **période de 6 mois** (septembre 2022 - février 2023) afin d'être éligible à concourir pour l'attribution d'un soutien financier au profit des 3 meilleurs plans d'affaires. Le profil des candidats sont :

- des chercheurs et des jeunes entrepreneurs porteurs de projet innovant,
- des entreprises déjà existantes depuis moins de 4 années, ayant des nouveaux produits et/ou services innovants.

L'ensemble du programme sera géré par un Hub-manager, qui aura pour principale mission la coordination entre les intervenants (partenaires du projet, tuteurs, mentors et formateurs) et les porteurs de projets d'une part et les partenaires du projet d'autre part. Et afin de s'assurer du bon déroulement des activités et la finalisation des travaux suivant les exigences requises, le Hub-manager sera le vis-à-vis pour toutes les parties prenantes.

4. Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme de mentorat INTECMED », la CCI Cap Bon et l'ANPR, lancent une consultation pour sélectionner quatre (04) formateurs pour assurer un service de formation collective pour 12 porteurs de projets.

5. Étendue des travaux

Description

L'itinéraire de formation INTECMED est basé sur 4 domaines d'expertise et répond aux principales barrières de commercialisation pour les produits/services technologiques prêts à être commercialiser :

- (F1) -Stratégie commerciale
- (F3) -Étude technique
- (F2) -Stratégie financière
- (F4) -Étude juridique

Les séances de formation relatives à chaque domaine d'expertise seront dirigées par un formateur spécialisé (consultant-expert-formateur).

Objectif et résultats attendus

L'objectif de la mission est le développement des compétences des porteurs de projets pour la mise en place de leurs plans d'affaires

Tâches et responsabilités

Chaque formateur assure une formation parmi les 4 domaines d'expertise au profit des 12 porteurs de projets innovants, et traitant les modules décrits ci-dessous :

Domaines d'expertise	Contenu
(F1)-Stratégie commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Proposition de la valeur <input type="checkbox"/> Segmentation du Marché : Cible <input type="checkbox"/> Communication : Approche initiale <input type="checkbox"/> Stratégies commerciales, canaux demande, génération, prospection, Outils ...
(F2) -Stratégie financière	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Définition du Modèle d'affaire <input type="checkbox"/> Proposition de la Valeur <input type="checkbox"/> Produit-Marché : Expérimentation commerciale <input type="checkbox"/> Business plan <input type="checkbox"/> Attraction des investisseurs et Mécanismes de financement
(F3) -Étude technique	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prototypage : Maquettes et démonstrateurs <input type="checkbox"/> Analyse des concurrents : valeur différentielle <input type="checkbox"/> Développement produit : Philosophie Lean et Méthodologie Agile <input type="checkbox"/> Planification des opérations de base : Principaux processus
(F4) -Étude juridique	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création d'entreprise <input type="checkbox"/> Contractualisation <input type="checkbox"/> Propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Confidentialité et gestion des données

Après chaque séance, le contenu de la formation sera partagé avec les participants. L'utilisation de ressources supplémentaires telles que des liens, des exemples de bonnes pratiques, des cas de réussite, etc., sera utile aux participants pour approfondir les concepts qui les intéressent. Les sessions pourraient être enregistrées et mises à la disposition des participants en tant que ressource de formation hors ligne supplémentaire.

L'interaction avec les participants sera encouragée, ainsi l'utilisation d'outils innovants pour recueillir des informations ou favoriser une participation active des participants est suggérée.

Il est entendu que chaque formateur travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants, le tuteur et le Hub-manager.

La mission des formateurs débute par une réunion préparatoire avec le Hub-manager. Ce dernier veille au bon déroulement de l'itinéraire de formation tout en assurant :

- La discussion et l'approbation de toute proposition des intervenants pour la réalisation des objectifs
- Les contacts nécessaires,
- La mise à disposition de la logistique nécessaire au bon déroulement de la mission,
- La résolution de tout problème qui pourrait entraver le bon déroulement de la mission.

Les formateurs dans ce volet auront pour mission :

- La préparation des séances de formation de leur domaine expertise.
- La préparation des documents et des ressources à utiliser lors des séances de formation.
- Le développement d'une démarche et des critères d'appréciation des connaissances des participants
- L'exécution et l'animation des séances de formation aux profits d'un groupe de 12 participants en adoptant une approche interactive où les participants joueront un rôle important dans le déroulement des séances de formation.
- L'évaluation des connaissances des participants sur la base de la démarche développée
- L'élaboration d'un bilan de formation des participants
- La coordination étroite avec le responsable de l'incubateur INTECMED (Hub-manager) pour élaborer et valider : le calendrier, le plan et les supports de la formation.

Les séances de formation collective seront exécutées au sein de l'incubateur INTECMED installé dans l'espace de la Technopole de Borj Cedria, mais éventuellement, elles pourraient se tenir en ligne, pour faciliter la participation des candidats depuis n'importe quel endroit.

Planning de l'exécution

Le programme proposé pour chaque domaine d'expertise sera exécuté sur 3 séances de 2,5 heures chacune, soit un total de 7,5 heures par domaine :

Domaine d'expertise	Nombre de séance	Durée en Heure par séance	Durée Totale en Heure
(F1) -Stratégie commerciale	03	2,5 H	7,5 H
(F2) -Stratégie financière	03	2,5 H	7,5 H
(F3) -Étude technique	03	2,5 H	7,5 H
(F4) -Étude juridique	03	2,5 H	7,5 H

Compte tenu de la période de 6 mois (septembre 2022 - février 2023), il est suggéré que les 12 séances de formation collective seront programmées deux fois par mois, avec une durée totale de 30 heures.

A noter que la périodicité des séances de formation sera établie suivant un calendrier préliminaire en commun accord avec le tuteur et le Hub-manager et ce tout en prenant en compte :

- La disponibilité des formateurs
- La maturité des projets
- La synchronisation avec les autres actions du programme INTECMED.

Livrables

Chaque formateur aura à réaliser les livrables ci-dessous :

Livrable	Délais
<ul style="list-style-type: none"> • Planning de répartition des séances de formation • Programme détaillé de chaque module • Support de formation de chaque module (Contenu, cas pratiques, exercices ...) 	Une semaine avant le lancement de la mission
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des séances de formation 	Suivant le planning et la répartition approuvés en commun accord
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de fin de formation 	15 jours après la fin de la formation

Tout livrable doit être remis sous format électronique modifiable (Word, Excel, ...) et sous format papier.

Chaque formateur doit se concerter de façon continue avec le tuteur et le Hub-manager pour valider les livrables. L'approbation de chaque livrable est la mission des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR).

Tout livrable, document ou support produit par chaque formateur dans le cadre de cette mission est la propriété des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR) et de l'autorité de gestion. La CCI Cap Bon et ANPR ont la possibilité de diffuser et d'utiliser ces livrables.

6. Procédures et critères de sélection

L'offre du soumissionnaire présentée dans les délais prévus sera examinée par une commission dont les membres seront nommés par une décision des partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR). La commission compétente procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

- Notation Technique** : La note technique sera attribuée comme suit

Critères d'évaluation	Note
Contenu pédagogique du domaine d'expertise à dispenser :	
<input type="checkbox"/> Correspond au contenu énoncé dans les TDR	05 pts
<input type="checkbox"/> Développement pertinent et bon enrichissement du contenu	10 pts
Qualification académique	
<input type="checkbox"/> Maitrise ou Licence	05 pts
<input type="checkbox"/> Master ou équivalent	10 pts
<input type="checkbox"/> Doctorat ou Ingénieur	15 pts
Expérience entrepreneuriale	
<input type="checkbox"/> 1 à 3 années	05 pts
<input type="checkbox"/> 3 à 6 années	10 pts
<input type="checkbox"/> Plus que 6 années	15 pts
Expérience dans le domaine de la formation	
<input type="checkbox"/> 01 point pour chaque mission de formation exécutée se rapportant au domaine d'expertise à dispenser (avec un maximum de 25 points)	25 pts
Note maximale	100 pts

- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.
- La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère.
- La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

- Notation Financière** :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante :

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

- Note globale** :

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = [0,7 * \text{Note Technique de l'offre (i)}] + [0,3 * \text{Note Financière de l'offre (i)}]$$

Pour chaque domaine d'expertise, l'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

7. Conditions de présentation des offres

Le dossier de l'offre complet, doit parvenir à la CCI Cap Bon sous pli fermé et scellé, et recommandé par la poste ou par le rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre de la CCI Cap Bon au plus tard le 18/08/2022 à 12h. Le cachet du bureau d'ordre de la CCI Cap Bon fait foi.

Le pli fermé et scellé doit porter à l'extérieur uniquement le libellé suivant :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS
Consultation commune CCICAPBON-ANPR-06/2022
Sélection d'expert formateurs « Service de Formation » dans le cadre du projet INTECMED
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon
10 Avenue Mongi Slim, BP 113 – 8000 Nabeul – Tunisie

Les dossiers des offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas pris en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés. Les offres devront être présentées cachetées et signées comprenant les documents suivants :

1. Une lettre de soumission aux noms du DG de l'ANPR et du DG de la CCI CAP BON
2. Les présents termes de références signés et paraphés
3. Une fiche d'information si la soumission émane d'un « bureau »
4. Une Copie du RNE
5. Le(s) Curriculum Vitae du(s) formateur(s) selon le modèle joint en annexe-1
6. Une copie des pièces justificatives attestant l'expérience, les qualifications académiques et professionnelles (diplômes, attestations, contrats, notes d'honoraire, ...)
7. Contenu pédagogique du(s) domaine(s) d'expertise à dispenser avec un calendrier détaillé d'exécution et si nécessaire une proposition de développement et/ou d'enrichissement du contenu sans que cela engendre un volume horaire supplémentaire.
8. Une offre financière selon le modèle joint en annexe-2 des présents termes de référence
9. Une autorisation d'exercice à titre professionnel d'une activité privée lucrative dûment datée et signée par le Ministère de tutelle pour les prestataires individuels du secteur public.
10. Une déclaration sur l'honneur de non-appartenance, selon le modèle joint en annexe-3 des présents termes de référence
11. Une déclaration sur l'honneur de non influence, selon le modèle joint en annexe-4 des présents termes de référence

8. Honoraires et modalités de paiement

Pour les services fournis, les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) payent aux soumissionnaires, une rémunération correspondante aux frais des activités objet de sa mission, conformément à son offre financière négociée. Le paiement sera fait par virement bancaire dans un délai de 30 jours après la réalisation effective des prestations demandées et la remise des livrables requis et la présentation d'une note d'honoraire en trois exemplaires.

9. Durée du contrat

La collaboration avec les formateurs retenus démarre à partir de la signature du contrat et son enregistrement et s'achève à la date fin du programme de mentorat INTECMED (septembre 2022 - mars 2023) sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de gestion (Management Authority).

10. Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui du « prestataire individuel » et/ou « bureau » par mise en concurrence ouverte.

Avant l'attribution définitive des contrats, ceux-ci seront négociés avec les prestataires retenus. Après la sélection, chaque prestataire est invité par la CCI Cap Bon et l'ANPR pour la négociation et il est tenu de présenter son offre technique et financière avec le contenu pédagogique du domaine d'expertise à dispenser.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière

11. Respect des conditions de la consultation et responsabilités respectives

Le fait pour un prestataire de déposer une manifestation d'intérêt, implique pour lui l'acceptation sans aucune réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les présents termes de référence.

Pour la réalisation de la mission, le prestataire devrait s'adapter aux capacités, contraintes et rythmes de la CCI Cap Bon et l'ANPR. Il s'engage à fournir les documents et les livrables requis dans les délais impartis sous format électronique modifiable et sous format papier.

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit de toute communication écrite ou verbale sur ces projets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

La CCI Cap Bon et l'ANPR mettront à la disposition du prestataire toutes documentations ou informations et pièces jugées nécessaires à la réalisation de la mission.

12. Propriété intellectuelle

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de la CCI Cap Bon et l'ANPR, qui peuvent les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme ils l'entendent, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

13. Confidentialité

Chaque prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

14. Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du soumissionnaire sélectionné et ne lui sont pas remboursés.

15. Règlement des litiges

En cas de litige, les prestataires d'une part et les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) d'autre part s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

16. Demande d'éclaircissement et complément d'information

Les prestataires peuvent demander des renseignements concernant les présents termes de références par écrit dans un délai au moins égal à 05 jours avant la date limite de clôture de cet appel sur les deux emails suivants : cci.capbon@planet.tn; intecmed.anpr@gmail.com

Annexe 1	Curriculum Vitae
-----------------	-------------------------

- Nom et prénom :** ...
- Date de naissance :** ...
- Nationalité :** ...
- Tél / Gsm :** ...
- Email :** ...
- Adresse postale :** ...
- Employeur actuel :**

Qualifications académiques :

Pièce justificative n°	Période	Institution d'enseignement	Discipline / Spécialité	Diplôme obtenu / Année

Autres Qualifications spécifiques :

Pièce justificative n°	Période	Institution de formation	Discipline / Spécialité	Diplôme obtenu / Année

Expérience entrepreneuriale :

Pièce justificative n°	Période	Employeur	Poste

Missions de formation exécutées se rapportant au domaine d'expertise à dispenser :

Pièce justificative n°	Période	Structure contractante	Structure bénéficiaire	Profil de la population cible

Engagement : Nous, soussignés, certifions que les informations ci-dessus sont exactes.
 Nous nous engageons à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

** Toutes les informations notées doivent être confirmées par des pièces justificatives numérotées.*

Fait à ..., le
 Signature et Cachet du bureau

Fait à ..., le
 Signature du formateur

Annexe 2	Offre Financière
-----------------	-------------------------

Domaine d'expertise à dispenser	Coût unitaire par heure en DT HT	Nombre d'heure total	Coût total en DT HT
(F1)-Stratégie commerciale	...	7,5 heures	...
(F2)-Stratégie financière	...	7,5 heures	...
(F3)-Étude technique	...	7,5 heures	...
(F4)-Étude juridique	...	7,5 heures	...
Total	

Arrêté la présente offre en HTVA à la somme de (en lettres) :

Fait à ..., le
Nom et Prénom
Cachet et Signature

Annexe 3	Déclaration sur l'honneur de non appartenance
-----------------	--

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ...

Ci-après dénommer le soumissionnaire pour « Consultation commune CCI Cap Bon-ANPR/06/2022, pour la sélection de formateurs -Service de Formation - dans le cadre du projet INTECMED », déclaré sur l'honneur de non-appartenance à la CCI Cap Bon et à l'ANPR durant les cinq dernières années.

Fait à ..., le

Nom et Prénom

Signature du soumissionnaire

Annexe 4	Déclaration sur l'honneur de non influence
-----------------	---

Je soussigné (Nom, prénom et fonction ...)

Ci après dénommé le soumissionnaire pour « Consultation commune CCI Cap Bon-ANPR/06/2022, pour la sélection de formateurs -Service de Formation- dans le cadre du projet INTECMED », déclare formellement ne pas avoir fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à ..., le

Nom et Prénom

Signature du soumissionnaire

Annexe 5

Fiche d'information

- Raison sociale :**
- Date de création :**
- N° RNE :**
- Nom et prénom du responsable :**
Qualité :
- Tél :**
- Gsm :**
- Fax :**
- Email**
- Adresse postale :**

Fait à ..., le

Nom et Prénom

Signature du soumissionnaire